
Les grandes orientations des politiques économiques en Europe

Michel Dévoluy et Moïse Sidiropoulos

Comme chaque année, la Commission des Communautés Européennes vient de publier ses recommandations concernant « Les Grandes Orientations des Politiques Economiques en Europe ». Le texte, rendu public le 11 avril 2000, propose des orientations générales au niveau de l'Union Européenne qu'il traduit ensuite au niveau de chaque pays membre. Un an après l'introduction de l'Euro, et malgré son expérience mouvementée, la Commission demeure très largement calée sur ses convictions passées.

Il est difficile d'être en désaccord avec les diagnostics et l'énoncé des grands défis auxquels est confrontée l'U.E. à l'aube du nouveau millénaire. On part d'un constat mitigé au niveau des performances macroéconomiques. Une croissance économique relativement faible pendant les années 1990 (d'environ 1% en moyenne inférieure à la croissance des Etats-Unis). Un chômage élevé, bien qu'ayant diminué pour s'établir à environ 9% de la population active de l'Union. Pendant ce temps, le mouvement de libéralisation du marché intérieur se trouve largement achevé et les secteurs « sur réglementés » sont de plus en plus confrontés à la concurrence.

Les quatre défis majeurs identifiés par la Commission sont les suivants : rétablir le plein emploi, promouvoir le passage à une économie fondée sur la connaissance, se préparer au vieillissement de la population, améliorer la cohésion sociale. Ces thèmes sont connus et ne doivent pas surprendre. Les problèmes ne sont pas dans la pertinence des questions mais dans l'efficacité des réponses. Ces réponses s'inscrivent dans une stratégie globale dont l'axe principal consiste à « renforcer la capacité de l'économie de l'UE à produire une forte croissance non inflationniste pendant une période prolongée ». Cette stratégie est déclinée en quatre lignes d'actions qui se soutiennent mutuellement :

- maintenir des politiques macroéconomiques orientées vers la croissance et la stabilité ,

- promouvoir le développement d'une activité économique fondée sur la connaissance,

- activer la mise en œuvre de réformes économiques de grande ampleur sur les marchés de produits, des capitaux et de l'emploi,

- moderniser les systèmes de protection sociale.

La mise en pratique de cette stratégie prend la forme des neuf recommandations générales pour l'ensemble de l'Union. Nous les regroupons ici autour de quatre thèmes majeurs.

1) Le renforcement des structures concurrentielles : encore et toujours

Il s'agit d'assurer l'efficacité des marchés des biens et des services et de stimuler les marchés des capitaux. La libéralisation des marchés doit être poursuivie. L'accent est mis sur les secteurs de l'énergie des services postaux et du transport. Il faut également alléger les réglementations auxquelles sont soumises les entreprises. D'une manière générale, on trouve ici la mise en œuvre de la logique libérale. D'après celle-ci, la correction des inefficacités des marchés permet de tendre vers l'optimum économique. Pour assurer le développement d'un marché des capitaux large, profond et totalement intégré au niveau de l'UE, le développement du capital-risque et des fonds de pension est encouragé.

2) Un marché du travail fluide et sage

Des réformes de nature structurelle devraient permettre une plus grande efficacité du marché du travail avec notamment : allègement de la fiscalité sur les bas salaires, réformes des systèmes de prestations qui incite à ne pas recourir aux mécanismes onéreux d'indemnisation, formation tout au long de la vie professionnelle, modernisation de l'organisation du travail, harmonisation des régimes sociaux au sein de l'UE afin de favoriser la mobilité du travail.

L'idée d'une harmonisation des salaires au niveau de l'UE par le haut est jugée inappropriée. Les salaires doivent refléter la diversité des productivités du travail entre les économies de l'UE en évitant les débordements des tensions inflationnistes d'un pays à l'autre. Concrètement, les négociations salariales doivent être suffisamment décentralisées pour respecter la règle d'une évolution des salaires réels conforme à la croissance de la productivité du travail. En respectant cette règle, les augmentations de salaires nominaux deviennent compatibles avec l'objectif de stabilité des prix de la BCE.

3) Un dosage homéopathique des politiques conjoncturelles

La politique monétaire prioritairement axée sur la stabilité des prix et le respect du Pacte de stabilité et de croissance donnent à la politique conjoncturelle son cadre général. Cette stratégie vise à préserver la crédibilité de la BCE en subordonnant les politiques budgétaires à la politique monétaire unique. Cette forme originale du policy mix met le mécanisme des stabilisateurs automatiques au centre de la politique conjoncturelle. Cette stratégie a comme corollaire le rappel massif aux vertus de l'équilibre budgétaire.

4) De la nouvelle économie au développement durable

L'UE doit améliorer sa capacité d'innovation pour dynamiser sa croissance. Cela passe par la formation, l'aide au financement de la recherche fondamentale et de la R&D. La promotion des nouvelles technologies et des nouveaux produits doit contribuer à

un développement plus durable respectueux de l'environnement. Ici encore il convient de s'appuyer sur les mécanismes de marché pour être efficace. Il est conseillé d'avoir recours à la fiscalité, aux redevances d'usage, à des systèmes d'assurance responsabilité et à des permis négociables.

Au total, les « Grandes Orientations des Politiques Economiques en Europe » publiées en cette année 2000 continuent d'être en parfaite cohérence avec les options théoriques qui fondent les principes de la construction de l'UEM.